

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2024- 061

**Marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la
modernisation et la revitalisation des marchés forains de
Neuilly-Plaisance**

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le projet de moderniser et de revitaliser les marchés forains,

Considérant que la Ville souhaite développer leur attractivité en revoyant la communication, en réaménageant et en définissant les commerces à installer,

Considérant que le projet nécessite l'appui d'expert afin de réaliser des études, diagnostics, propositions d'aménagement et une assistance juridique, technique et financière pour monter la délégation de service public de gestion des marchés forains et analyser les offres des candidats,

Considérant la publicité a été envoyée à la publication sur www.maximilien.fr et le BOAMP le 21 mars 2023,

Considérant qu'INTENCITE et PARCELLE ont remis une candidature et une offre,

Considérant que l'ensemble des offres remises est arrivé dans les délais et est conforme,

Considérant la phase de négociation lancée par courriel en date du 06 février 2024 auprès de l'ensemble des candidats,

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société INTENCITE, sise 33 Cité Industrielle à Paris (75011) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

Vu le budget communal,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 13 / 03 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240311-DM-CAM-2024061-AR
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Article 1 : De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation et la revitalisation des marchés forains de Neuilly-Plaisance avec la société INTENCITE, sise 33 Cité Industrielle à Paris (75011), pour un montant de 45 205 € HT soit 54 426 € TTC.

Article 2 : Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

Article 3 : Précise que le marché sera conclu avec le titulaire, à compter de sa notification pour une durée globale estimée entre 9 et 15 mois.

Article 4 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 11/03/2024



Christian DEMUYNCK

Maire

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 13 / 03 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240311-DM-CAM-2024061-AR
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024